

Compte-rendu de réunion

Le 27 décembre 2014

Rédacteur : Philippe Hébert

Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne

La Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne s'est réunie pour la 7^{ème} fois le mardi 16 décembre 2014 à 14h30, dans la salle de réunion de l'aéroport de Carcassonne, sous la présidence de Marc VETTER, directeur adjoint à la DDTM de l'Aude.

Vous trouverez en pièce jointe la feuille d'émargement des participants.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2014 (avec les statistiques des mouvements des avions et des écoles extérieures à la plate-forme).
- 2- Bilan d'activité de l'ENAC pour l'année 2014 :
Comprenant les statistiques des mouvements des avions légers de l'ENAC demandées à la dernière commission et un point d'information sur les conditions d'utilisation des espaces d'évolutions verticaux et du changement de cap au décollage.
- 3- Bilan des actions initiées depuis la dernière commission :
Dispositif de recueil des plaintes et d'information des riverains sur le site de l'exploitant, application du code de bonne conduite.
- 4- Proposition issue du groupe de travail pour l'évaluation de l'impact d'un dispositif de silencieux sur un appareil de l'ENAC.
Définition du protocole d'expérimentation de l'appareil TB20 doté d'un atténuateur de bruit.
- 5- Questions diverses..

1. Présentation du bilan d'activité de la plate-forme aéroportuaire par l'exploitant pour l'année 2014.

M. Hébert, Responsable Qualité de l'aéroport, présente le bilan de l'activité 2014.

a) Les mouvements :

- Le nombre de mouvements commerciaux baisse de plus de 15% par rapport à 2013.

Il y a toujours une grande différence entre le nombre de vols commerciaux l'été et l'hiver : 38 vols par semaine l'été de 9h00 à 17h30 (soit 7 de moins qu'en 2013) contre 13 vols l'hiver de 12h00 à 18h00 (soit 2 de moins qu'en 2013).

- Le nombre de mouvements non commerciaux reste stable à +0.16% par rapport à 2013.

Les vols des écoles de formation (Enac – Esma - Airways Formation - Aero Pyrénées - Aerosud Service - Méditerranée Air Training) représentent plus de 83% de l'activité des vols non commerciaux. L'ENAC représente plus de 92% de ces vols de formation.

Les 17 % des autres vols non commerciaux étant des vols d'aéroclub, des vols militaires, des vols de la sécurité civile (trackers) et des vols privés.

b) Les passagers :

- Malgré une diminution de plus de 15% des vols commerciaux, le nombre de passagers commerciaux n'a baissé que de 7%, nous le devons à un taux de remplissage des vols de près de 80%, soit une augmentation de plus de 5 points par rapport à 2013

2. Bilan d'activité de l'ENAC de Carcassonne pour la période 2014.

M. Amphimaque, Chef Pilote de l'ENAC, constate une stabilité du nombre d'heures de vol par rapport à 2013, cependant la répartition entre les différents types d'appareils a évolué.

- Les élèves pilotes Français sont en diminution alors que les élèves pilotes étrangers sont en augmentation, le cursus de formation n'étant pas le même, l'utilisation des TB10 est en augmentation alors que celui des TB20 est en diminution.

Pour rappel, le TB10 a été réintroduit depuis 2 ans. Ces appareils sont équipés de silencieux, alors que le TB20 n'en n'est pas équipé.

Il y a eu une baisse des formations « perfectionnement au pilotage » en CAP 10,

Aucune Activité de nuit durant les mois de juin, juillet et août avec une reprise en septembre, ce qui impose à l'Enac une réorganisation des programmes de formation. M. Vetter remercie l'Enac pour cette réorganisation.

- Concernant l'utilisation des espaces d'évolution verticaux, les équipages ont pour directive d'utiliser tous les axes et d'alterner, le plancher a été élevé à 1000 m. De plus cette activité est en diminution.

Compte tenu de ces éléments, il est acté d'abandonner l'idée d'avoir un nouvel espace d'évolution verticale.

- Changement de cap au décollage pour l'aviation légère, bilan de la mise en place en 2013.

M. Boucheron, Délégué Languedoc-Roussillon de la DSAC Sud- Est, n'a pas eu de retour négatif. M. Millet, représentant des aéroclubs de Carcassonne, confirme qu'ils appliquent ce changement de cap au décollage.

M. Specht, secrétaire de l'ANAC, émet des réserves. En effet, il n'y a pas que de retours positifs, les avions qui appliquent ce changement de cap devraient théoriquement passer entre Caux et Herminis mais 50% passent au-dessus d'Herminis.

M. Mouroux, chef du Service de la Navigation Aérienne de Carcassonne, répond qu'il peut y avoir plusieurs raisons à cela dont la régulation aérienne et rappelle que ce changement de cap n'est appliqué qu'aux avions qui n'utilisent pas les instruments.

3. Bilan des actions initiées depuis la dernière commission : **Dispositif de recueil des plaintes et d'information des riverains sur le site de l'exploitant, application du code de bonne conduite.**

- Dispositif de recueil des plaintes et d'information des riverains sur le site de l'aéroport

M. Hébert présente le bilan des plaintes. La majorité des réceptions se fait de mai à juin et de septembre à octobre.

61 mails de réclamation dont 54 issus de 2 personnes.

Les réclamations viennent de Caux et Sauzens, d'Herminis et du Quartier Pasteur.

M. Fabart président de l'ANAC, informe qu'il reçoit également beaucoup de réclamations, M. Vetter demande à ce qu'elles soient renvoyées à l'exploitant.

- Communication des écoles sur leurs plannings.

M. Hébert présente le nouveau site de l'aéroport où un onglet a été créé pour accéder directement aux programmes des vols de l'Enac et de l'Esma.

M. Hébert confirme que le code de bonne conduite continue à être appliqué par l'ensemble des signataires.

4. Proposition issue du groupe de travail pour l'évaluation de l'impact d'un dispositif de silencieux sur un appareil de l'ENAC.

Définition du protocole d'expérimentation de l'appareil TB20 doté d'un atténuateur de bruit.

L'évaluation de l'impact d'un dispositif de silencieux sur un TB20 permettra de vérifier son efficacité réelle ou pas.

M. Villemont Chef de centre de l'Enac, a investi sur l'installation d'un atténuateur de bruit sur un TB20 en début d'année. Il demande maintenant à ce que des mesures comparatives soit effectuées entre les avions qui sont équipés et ceux qui ne le sont pas. Il demande à ce que les associations participent à ces mesures afin de connaître leur ressenti.

Lors des dernières réunions de travail, M. Albarel, adjoint au maire de Carcassonne, a pris en compte cette demande et a reçu une proposition d'étude. Il attend l'accord de la communauté d'agglomération pour participer au financement de cette étude.

La mairie a pré-localisé 3 points de mesures qui sont Caux et Sauzens, le hameau de Grezes et le quartier Pasteur. La localisation exacte des points de mesures sera réalisée en fonction des bruits ambiants qui peuvent perturber les mesures.

Il est acté que la mairie pilote ce dossier et réalisera un protocole avec les associations, afin qu'elles participent à ces mesures et qu'elles donnent leurs ressentis. Une réunion de travail sera réalisée pour échanger sur ce protocole et le valider.

M. Vetter demande à ce que toutes les observations concernant ce dossier soient envoyées à M. Albarel avant fin Janvier.

M. Fabart remercie la municipalité de Carcassonne et la communauté d'agglomération.

M. Vetter demande à ce que ce protocole soit finalisé d'ici fin février.

M. Villemont annonce que la société qui fabrique les TB10 devrait améliorer leur échappement, ce qui les rendra encore moins bruyants, étant donné qu'ils laisseront le silencieux déjà installé. Il espère également que cette société va poursuivre ces études pour réaliser le même travail sur le TB20.

5 - Questions diverses: Aucune question

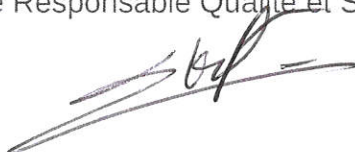
L'ordre du jour étant épuisé, M. Vetter remercie l'assemblée et lève la séance.

Le Président de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Carcassonne,
Pour le Préfet de l'Aude,
Le Directeur adjoint à la DDTM de l'Aude



Monsieur Marc VETTER

Le secrétaire de séance,
Représentant l'exploitant,
Le Responsable Qualité et SGS



Monsieur Philippe HEBERT

